



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ANNEXE 2

Grille de cotation des projets

Thèmes	Critères	Cotation de 1 à 5	Coefficient de pondération	Total points
Forme du dossier déposé	<i>Respect du contenu du dossier de candidature</i>		2	/10
Intégration dans les priorités régionales et départementales	<i>Participation à la réduction des amendements CRETON</i> <i>Projet innovant</i>		3	/15
Gouvernance et partenariats	<i>Modalités d'articulation avec les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et avec les dispositifs favorisant l'articulation entre les secteurs sanitaires, sociaux et médicosociaux</i> <i>Projet co-construit avec les acteurs : co-construction avec les professionnels du territoire (secteurs médico-sociaux, sanitaires, sociaux, de loisirs et sportif) ;</i>		5	/20
	<i>Nature et modalités des partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions : nature et appréciation des modalités de partenariat avec le sanitaire, le libéral, la stratégie et l'offre de formation, l'offre de loisirs..., niveau de formalisation des partenariats, mutualisation.</i>		3	/15
	<i>Modalités d'articulation avec les ressources de droit commun, notamment dans les champs du logement, de l'emploi/formation, des loisirs et de la culture .</i>		3	/15

	<i>Modalités d'articulation avec les MDPH et inscription du projet dans le cadre de la démarche « réponse accompagnée pour tous ».</i>		3	/15
	<i>Modalités de mise en œuvre opérationnelle des différentes missions et prestations attendues d'un SAMSAH.</i> <i>Processus d'admission, modalités d'accompagnement, durée de l'accompagnement, fréquence de l'accompagnement, fin de l'accompagnement.</i>		6	/30
Qualité du projet d'accompagnement	<i>Appropriation des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS et notamment du référentiel « les comportements problèmes »</i>		4	/20
	<i>Participation et soutien de la famille et des proches.</i>		3	/15
	<i>Garantie des droits des usagers et modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2.</i>		3	/15
	<i>Stratégie d'amélioration continue de la qualité et modalités d'évaluation des résultats.</i>		4	/20
	<i>Amplitude d'ouverture</i>		2	/10
	<i>Respect de la file active « 1 place = jusqu'à 3 accompagnements ».</i>		2	/10
	<i>Ressources humaines : adéquation de la composition de l'équipe aux missions d'un SAMSAH, adaptation et évaluation des compétences (formation, supervisions...)</i>		5	/25
Moyens humains, matériels et financiers	<i>Intégration d'un travailleur pair dans l'équipe</i>		2	/10
	<i>Pertinence du territoire d'intervention</i>		3	/15

Projet immobilier	<i>Cohérence et respect des crédits alloués au regard du budget présenté et du projet envisagé.</i>		4	/20
	<i>Adéquation entre le projet architectural et les conditions de fonctionnement ;</i> <i>Localisation du service et son environnement : intégration urbaine, accessibilité ; transports en commun</i> <i>Evaluation des espaces et de leur organisation, fonctionnalité ;</i>		3	/15
Capacité de mise en œuvre	<i>Capacités de mise en œuvre du projet par le candidat (capacités techniques, financières, respect des délais attendus).</i> <i>Expérience du promoteur (connaissance du territoire et du public).</i>		4	/20
Total des points				/315